

SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire

du 24 Juin 2019 - 20 heures 00

Le 24 Juin deux mil dix-neuf, à vingt heures, le Conseil Municipal de CIEZ, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PRÊTRE, Maire.

Etaient présents : Mr François DENIZOT, Mr Johann TREUILLET, Mr Jean-Michel PRÊTRE, Mr Frédéric PRÊTRE, Mr Jean Claude DETABLE, Mr Michel MAROTTE, Mr Jean-Marie DUMEZ.

Etaient absents excusés : Mr Jean RATEAU, Me Nathalie BONNARD qui a donné procuration à Mr François DENIZOT, Mr Lambert BONDON qui a donné procuration à Mr François DENIZOT. Mr François DENIZOT ne pouvant recevoir qu'une seule procuration a retenu celle de Mr Lambert BONDON.

Secrétaire de séance : Mr Johann TREUILLET.

Après avoir vérifié le quorum et procédé au contrôle des délégations de vote M. le Maire ouvre la séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 1^{er} avril 2019 : le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

> POSITION DE LA COMMUNE DE CIEZ CONCERNANT LE TRANSFERT AUTOMATIQUE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE VIGNOBLES ET NOHAIN DES COMPETENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - délibération 2019/028

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE : de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de Communes Loire Vignobles et Nohain au 1er janvier 2020 des compétences eau potable et assainissement collectif, au sens de l'article L.2224-7 I du CGCT ;
- AUTORISE : Madame/Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

> ADHESION DE LA CCLVN A NIEVRE NUMERIQUE - délibération 2019/029

Au regard de ces motifs, le Conseil municipal à l'unanimité, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes au syndicat Nièvre Numérique.

> POSITION DE LA COMMUNE CONCERNANT LE CHANGEMENT DE NOM DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE VIGNOBLE ET NOHAIN - délibération 2019/030

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- DESAPPROUVE la nouvelle dénomination « Communauté de Communes Cœur de Loire »
- DESAPPROUVE la modification des statuts de la Communauté de Communes.

> APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR RESTAURATION SCOLAIRE - délibération 2019/031

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité APPROUVE le règlement intérieur de la restauration scolaire.

> INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER MR PHILIPPE DEJARDIN - délibération 2018/032

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas verser l'indemnité sollicitée par Mr Philippe DEJARDIN pour l'exercice 2019.

➤ **DEVIS - délibération 2018/033**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les devis suivants :

Gestion du site internet :

Devis de Mr Thibault ROLLET d'un montant de 1 020,00€ HT/TTC

Benne 3 points :

Devis des Ets MARECHAL d'un montant de 469,00€ HT soit 562,80€ TTC

Boîtier extérieur pour le défibrillateur :

Devis de la société Schiller France d'un montant de 431,00€ HT soit 517,20€ TTC

Résistances défectueuses dans l'église :

Devis de Electricité Générale Guyot à Dompierre-Sur-Nièvre d'un montant de 2 169,50€ HT soit 2 603,40€ TTC

Les devis de marquage au sol (par les Signaux GIROD) et de matériel de désherbage (Alabeurthe) qui sont proposés ne sont pas validés. D'autres devis vont être demandés.

➤ **DECISION MODIFICATIVE - VIREMENT DE CREDIT**

Il n'est pas nécessaire de prendre une décision modificative, les devis de matériel étant reportés.

➤ **D.C.E. 2019 AFFECTATION DE LA DOTATION CANTONALE D'EQUIPEMENT - délibération 2019/034**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer cette dotation d'un montant de 6 691,00€ aux travaux de voirie (enrobé) réalisés en 2019.

➤ **DEMANDE DE SUBVENTION DU LYCÉE PIERRE GILLES DE GENNES POUR UN VOYAGE EN AUTRICHE - délibération 2019/035**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'accorder une subvention de 120€ à chacun des 2 enfants de Ciez scolarisés au Lycée Pierre Gilles de Gennes de Cosne-Sur-Loire et concernés par ce voyage soit un total de 240 euros.

➤ **DEMANDE DE SUBVENTION DU CLUB DE FOOT D'ENTRAINS - délibération 2019/036**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'accorder une subvention de 150€ au Club de Foot d'Entrains-Sur-Nohain qui sera versée pour la nouvelle saison en septembre sous réserve de continuité du Club.

➤ **SIAEP : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2018 - délibération 2019/037**

Conformément au décret N°95.365 du 06 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable Mr Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2018 reçu du SIAEP et l'invite à formuler ses observations éventuelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte ce rapport.

➤ **ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE - délibération 2019/038**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt de la collectivité pour une telle structure :

- DECIDE d'adhérer à Nièvre Ingénierie ; l'agence technique départementale de la Nièvre, pour le pôle Aménagement et le pôle Urbanisme.
- APPROUVE les statuts de l'Agence approuvés par le Conseil d'Administration
- S'ENGAGE à verser annuellement à l'Agence, la cotisation annuelle fixée suivant l'annexe 1 des statuts approuvés ci-dessus,
- DÉSIGNE Monsieur François DENIZOT, Conseiller, comme son représentant titulaire à l'Agence afin d'y siéger lors des assemblées générales.
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CONVENTION RELATIVE A L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES D'URBANSIME A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2019 - délibération 2019/039

Le conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE de confier l'instruction des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme à l'ATD :
- Certificats d'urbanisme d'information (CUa),
- Certificats d'urbanisme opérationnel (CUB),
- Déclaration préalable (DP),
- Permis de construire (PC),
- Permis de démolir (PD),
- Permis d'aménager (PA).
- APPROUVE les termes de la convention et autorise le Maire à la signer ainsi que tous les documents liés à cette prestation de service.

AFFAIRES DIVERSES

-Devis de l'entreprise SODEX RICHOUX pour l'installation d'une pompe route de Cosne : il faut vérifier si le branchement électrique sur le poteau d'éclairage public est possible. L'option pour une alimentation solaire peut être envisagée, un nouveau devis sera demandé.

-Une demande pour des cours de Fitness Zumba et Step a été adressée en mairie. Un créneau le mardi est envisageable. La demandeuse va être contactée pour plus de détails.

-Remerciements du Club de pétanque pour la subvention.

-Remerciements des élèves du collège pour la subvention qui a permis leur voyage en Allemagne.

-Demande d'emploi saisonnier d'une étudiante de CIEZ : le Conseil Municipal ne donne pas de suite favorable à la demande arrivée trop tardivement en mairie pour pouvoir organiser administrativement la création de l'emploi et organiser le poste qui pouvait être confié à un mineur.

-Réclamation concernant la servitude d'élagage aux abords des lignes aériennes du réseau téléphonique pour ne pas perturber le téléphone et internet.

-Suggestions d'une habitante du lotissement : dépôt de pain, plus de fleurs dans la commune, installation d'une boîte à idées, souscription à « voisins vigilants », emplacement brocante gratuits.

-Carrières : les services de l'ONF ne veulent plus s'occuper de l'estimation des cubages de pierres extraites. Une délibération sera prise lors d'une prochaine séance pour faire appel à un géomètre à l'année.

-Demande de la locataire du 9 Place St Martin pour l'abattage d'un arbre dans le terrain. Le conseil donne son accord.

-Réunion pour le 14 Juillet le vendredi 28 à 19h00.

-Projet salle des fêtes : réunion le 15 juillet à 14h00 concernant le projet extérieur de la salle.

La séance est levée à 22h00

Le Maire, Jean-Michel CRÉTE

